

4. Nous croyons que, si les pays intéressés et les Nations Unies acceptent les propositions énoncées ci-dessus, on contribuerait à mettre rapidement fin aux hostilités en Corée et à régler pacifiquement les problèmes asiatiques en entamant des négociations aussitôt que possible.

CHOU EN-LAI, Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine,

PÉKIN, le 17 janvier 1951.

24. Projet de résolution sur la Corée présenté par les États-Unis à la Première Commission (20 janvier 1951)

L'Assemblée générale prenant acte de ce que le Conseil de sécurité en raison du manque d'unanimité entre ses membres permanents n'a pas été en mesure de s'acquitter en ce qui concerne l'intervention communiste chinoise en Corée de sa fonction principale qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationale;

Prenant acte de ce que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine a repoussé toutes les propositions des Nations Unies visant à faire cesser les hostilités en Corée en vue de parvenir à un règlement pacifique et de ce que ses forces armées poursuivent l'invasion de la Corée et continuent à se livrer à des attaques de grande envergure contre les forces des Nations Unies qui se trouvent en Corée;

Constata que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine en apportant directement aide et assistance à ceux qui avaient déjà commis une agression en Corée et en ouvrant les hostilités contre les forces des Nations Unies qui s'y trouvent s'est lui-même livré à une agression en Corée;

Invite le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à faire en sorte que ses forces et ses ressortissants se trouvant en Corée cessent les hostilités contre les forces des Nations Unies et se retirent de Corée;

Affirme que les Nations Unies sont résolues à poursuivre l'action qu'elles ont entreprise en Corée pour s'opposer à l'agression;

Invite tous les états et toutes les autorités à continuer de soutenir, en apportant une aide de toute sorte, l'action des Nations Unies en Corée;

Invite tous les états et toutes les autorités à s'abstenir de fournir une assistance quelconque aux agresseurs en Corée;

Demande à un comité composé des membres de la commission chargée des mesures collectives d'examiner d'urgence les mesures additionnelles à prendre pour s'opposer à cette agression, et de faire rapport à ce sujet à l'assemblée générale;

Affirme que les Nations Unies ont toujours pour objectif de faire cesser les hostilités en Corée et d'atteindre par des moyens pacifiques les buts des Nations Unies en Corée et prie le Président de l'Assemblée générale de désigner immédiatement deux personnes qui se joindront à lui à tout moment approprié pour fournir leurs bons offices à cette fin.